



**HAL**  
open science

## IRCM - Institut de recherches Carré de Malberg

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. IRCM - Institut de recherches Carré de Malberg. 2018, Université de Strasbourg. hceres-02030284

**HAL Id: hceres-02030284**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02030284v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Évaluation de l'unité :

Institut de Recherche Carré de Malberg

IRCM

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université de Strasbourg

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Fabrice Melleray, président du comité

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.

Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité : Institut de Recherche Carré de Malberg

Acronyme de l'unité : IRCM

Label demandé : EA

N° actuel : 3399

Nom du directeur (2016-2017) : M. Gabriel ECKERT

Nom du porteur de projet (2018-2022) : M. Gabriel ECKERT

## Membres du comité d'experts

Président : M. Fabrice MELLERAY, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (représentant du CNU)

Experts :

- M. Xavier BIOY, Université Toulouse 1 Capitole
- M. Jérôme ROUX, Université de Montpellier
- M. Jean-Marc THOUVENIN, Université Paris-Nanterre
- M<sup>me</sup> Anne-Marie TOURNEPICHE, Université de Bordeaux

Délégué scientifique représentant du HCERES :

M. Sébastien BERNARD

Représentant des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Jay ROWELL, Université de Strasbourg

Directrice de l'École Doctorale :

M<sup>me</sup> Caroline KLEINER, ED n° 101, « Droit, science politique et histoire »

## 1 • Introduction

### Historique et localisation géographique de l'unité

L'IRCM (Institut de Recherche Carré de Malberg) est né en 2003 de la fusion du Centre de recherches administratives et financières (CERAFI) et du Centre de théorie et méthodologie juridiques.

Il fait partie de la Fédération de Recherche, « l'Europe en mutation » (FR 3241). Il dispose de locaux dans le bâtiment « L'Escarpe » de l'Université de Strasbourg (11 rue du Maréchal Juin - BP 69 - 67046 Strasbourg).

### Équipe de direction

L'IRCM a été successivement dirigé par M. Patrick WACHSMANN, M<sup>me</sup> Constance GREWE, M. Olivier JOUANJAN et M. Gabriel ECKERT (depuis septembre 2014). MM. Patrick WACHSMANN et Eric MAULIN en sont les directeurs adjoints. L'IRCM a organisé un Bureau composé des directeurs et directeurs adjoints ainsi que de deux représentants des doctorants.

### Nomenclature HCERES

Domaine scientifique : SHS Sciences humaines et sociales

Domaine disciplinaire principal: SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux

Sous-domaine disciplinaire principal : SHS2\_1 Droit

### Domaine d'activité

Disciplinairement, l'IRCM relève du droit public, tant interne et comparé qu'europpéen et international, ayant pour projet l'étude des mutations du droit public interne sous ces diverses influences externes. Du point de vue de ses objets, il travaille à la fois sur les droits fondamentaux de la personne, la théorie de l'État et les institutions politiques et constitutionnelles, le droit public économique, les finances publiques et le droit administratif (en particulier le droit des contrats publics).

Effectifs de l'unité

<b>Composition de l'unité</b>	<b>Nombre au 30/06/2016</b>	<b>Nombre au 01/01/2018</b>
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	11	15
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N4 : Autres chercheurs et enseignants-chercheurs (ATER, post-doctorants, etc.)	3	
N5 : Chercheurs et enseignants-chercheurs émérites (DREM, PREM)	3	
N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	3	
N7 : Doctorants	34	
<b>TOTAL N1 à N7</b>	<b>54</b>	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	8	

<b>Bilan de l'unité</b>	<b>Période du 01/01/2011 au 30/06/2016</b>
Thèses soutenues	32
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	
Nombre d'HDR soutenues	

## 2 • Appréciation sur l'unité

### Avis global sur l'unité

L'IRCM répond globalement très bien aux missions essentielles d'une unité de recherche tant par la très haute activité à un niveau de qualité reconnu de sa recherche individuelle et collective, que par le nombre de thèses encadrées et soutenues et plus généralement par son implication dans la formation par la recherche. Son activité traduit un rayonnement et une attractivité académiques très significatifs au vu de ses relations tant avec d'autres acteurs de la recherche universitaire qu'avec diverses institutions dans son environnement immédiat ou non.

Son projet scientifique s'inscrit dans la continuité du précédent contrat, même s'il connaît quelques inflexions témoignant d'un souci d'adaptation. La première inflexion consiste en la redéfinition partielle des thèmes de recherches structurant sa politique scientifique. Aux trois thèmes du précédent contrat relatifs respectivement à « l'histoire des doctrines modernes du droit constitutionnel en Europe » (qui n'a pu être mené à son terme ni reconduit en raison du départ des porteurs de ce projet), au « droit interne et droit européen des droits de l'homme », et au « droit européen et mutations contemporaines du droit administratif », succèdent deux thèmes relatifs, d'une part, à « la théorie générale de l'État, de la constitution, des libertés et des droits de l'Homme », et, d'autre part, aux « mutations du droit public économique et financier », la dimension accentuée de droit public financier répondant à une recommandation faite par le précédent rapport d'évaluation. La seconde inflexion tient à la volonté d'unifier ces thèmes de recherche aux objets pourtant fort différents, autour d'une problématique commune, dans une perspective de droit comparé et européen, tenant à la possible comparaison de l'intervention de l'État dans son rôle de gardien des libertés fondamentales et des libertés économiques. Il n'est pas sûr cependant que cette volonté, qui répond là encore à une recommandation formulée par le précédent rapport d'évaluation tendant au renforcement de la cohérence des thèmes de recherche, puisse se concrétiser par des interactions vraiment tangibles, autrement que de façon sporadique.

L'IRCM a maintenu un niveau élevé de production, avec notamment trois à quatre colloques par an, même si c'est souvent en collaboration avec une autre unité de recherche, ce qui témoigne au demeurant de sa capacité marquée à nouer des partenariats locaux et nationaux et peut, de ce point de vue, être mis à son crédit. L'activité est très soutenue et nettement au-dessus du standard des unités de recherche françaises dans le champ juridique. Le champ couvert par l'unité est clairement identifié. L'IRCM a su attirer à lui de nouveaux enseignants chercheurs, provenant soit d'autres unités de recherches de l'université de Strasbourg, soit de l'extérieur, « compensant » ainsi le départ de deux autres universitaires dans le cadre d'évolutions normales de carrière. Et il compte trois enseignants-chercheurs associés. En outre, les coopérations scientifiques avec d'autres unités de recherche sur les plans local, national, international et transnational sont nombreuses, régulières et fructueuses. Leur récurrence traduit une forme diffuse d'institutionnalisation. L'IRCM satisfait par ailleurs à plusieurs indices de notoriété de ses membres.

L'IRCM est parvenu à tisser des liens fertiles plus ou moins récurrents avec diverses institutions implantées localement ou non. En dépit de sa taille relativement modeste, comme c'est courant pour les unités de recherche en droit, et d'une gestion de ce fait sans doute assez interpersonnelle, l'IRCM présente les principaux indices d'une saine institutionnalisation. Il s'est doté, sur la base d'un règlement intérieur qui appelle sur certains points une mise à jour, de directeurs adjoints, d'un bureau où siègent des représentants des doctorants élus par leurs pairs, ce que le règlement intérieur devrait préciser, et bien sûr d'un conseil de laboratoire composé de l'ensemble des membres de l'unité. Cependant, la sollicitation plus régulière du bureau, qui semble peu actif, et du Conseil, qui est réuni 3 fois par an, paraît souhaitable.

L'IRCM fournit les éléments traditionnels de la formation par la recherche chez les juristes : des masters, des cours en doctorat en lien avec l'ED (École Doctorale) de rattachement, à quoi s'ajoutent de façon plus originale des actions de formation à destination d'agents et d'élèves-fonctionnaires en particulier dans le cadre du Conseil de l'Europe et de l'ENA (École Nationale d'Administration). Il présente un encadrement satisfaisant des doctorants, à en juger par le nombre élevé de soutenances et par la durée moyenne des thèses (67 mois), qui n'est pas anormale dans le domaine juridique. Cet encadrement est d'ailleurs appelé à être renforcé par la mise en place de séminaires d'encadrement doctoral, parallèlement aux comités de suivi individuel de thèses. Les doctorants sont en outre associés aux activités scientifiques de l'unité dont certaines leurs sont spécialement dédiées et aboutissent parfois à des publications propres à étoffer leur curriculum vitae. En revanche, le taux d'insertion professionnelle des docteurs devrait être plus élevé (70 à 75 %, selon les années), même si l'évolution de ce paramètre ne dépend que très partiellement de la politique doctorale de l'unité.

Le projet à cinq ans se situe clairement dans la continuité des travaux en cours et s'appuie sur les forces existantes tout en évoluant pour s'adapter au renouvellement partiel de la composition de l'IRCM. Une certaine asymétrie apparaît cependant dans les perspectives de recherches, en tout cas dans leur description, au détriment du thème 1 (« théorie générale de l'Etat, de la constitution, des libertés et des droits de l'Homme ») et au profit du thème 2 (« mutations du droit public économique et financier »). Ce relatif déséquilibre, potentiellement problématique, s'explique sans doute en partie par la disparité des forces en présence, le nombre d'universitaires rattachés au second thème étant plus de deux fois plus élevé que pour le premier thème. Se pose en outre, mais avec une moindre acuité, la question du renforcement, d'ailleurs recommandé par le précédent rapport d'évaluation, de la cohérence entre les thèmes de recherche pour donner davantage corps à l'affirmation, dans le dossier déposé par l'IRCM, d'une « unité profonde » entre les thématiques abordées. Cette question a donné lieu à un échange utile de vues lors de la visite du comité d'experts.